



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2025**

Le 26 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mmes et M. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autres personnes présentes : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale, 3 personnes dans le public

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2025 :

Le compte-rendu de la réunion du 15 février 2025 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Sport	24/01/2025	Arrêté n°03/2025 portant le terrain de football impraticable le 26 janvier 2025.
Food Truck	28/01/2025	Arrêté n°04/2025 portant autorisation de stationnement au Food Truck « Pizza'iola, le premier mercredi du mois, Place de la Bascule à compter du 05 février 2025.
Food Truck	28/01/2025	Arrêté n°05/2025 portant autorisation de stationnement au Food Truck « Le P'tit Touffy, le jeudi, Place Jules Barraud à compter du 23 janvier 2025.
Personnel	30/01/2025	Arrêté n° 6/2025 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 27 au 31 janvier 2025.
Association	03/02/2025	Arrêté n°07/2025 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à la Pétanque Limonoise, dimanche 16 février 2025 à l'occasion du repas Beef Tripes.
Travaux	07/02/2025	Arrêté n°08/2025 portant restriction de la circulation Place de l'Eglise pendant les travaux d'aménagement, à partir du 17 février 2025 et pendant 2 mois.
Personnel	10/02/2025	Arrêté 09/2025 portant nomination d'un agent aux fonctions de secrétaire générale de mairie.

Personnel	10/02/2025	Arrêtés n° 10/2025 et 11/2025 portant avancement d'échelon avec bonification d'ancienneté d'un agent.
Personnel	10/02/2025	Arrêté n°13/2025 portant avancement d'échelon à la durée unique d'un agent.
Personnel	12/02/2025	Arrêté n°14/2025 portant mise en congé paternité pour la deuxième période d'un agent du 18 février au 02 mars 2025.
Assurances	13/02/2025	Signature d'un devis de Groupama de 731,51 € TTC/an pour l'assurance du RENAULT Trafic.
Assurances	13/02/2025	Résiliation à compter du 08 février 2025 de l'assurance du tracteur tondeuse ISEKI.
Prestations extérieures	14/02/2025	Résiliation de la prestation de SERVICES COMPRIS pour le nettoyage des vitres de l'école pour l'année 2025.
Devis	14/02/2025	Signature d'un devis de 750,44 € TTC de Centre France pour la parution de « Destination Commune » dans la Gazette en septembre 2025.
Devis	17/02/2025	Signature d'un devis de 2 546,40 € TTC de LGS Agri pour le changement de la carte électronique de l'épareuse.

I-4°) Questions diverses vues au dernier conseil municipal :

- Demande d'ajout d'un éclairage public entre la Goutelle et Les Moussouves : Monsieur Anthony FAVIER indique sur un plan l'emplacement qui semble le plus judicieux. Une demande va être envoyée à EIFPAGE.
- Réparation de trous devant l'abri bus de Port de Ris : Les agents ont rebouché temporairement les trous, et l'entreprise PARRA va établir un devis pour reprendre une partie de l'enrobé.
- Réfection des chemins : Messieurs Anthony FAVIER et Sébastien MONTALBAN s'en occupent, ils font un état des lieux des chemins.

M. Anthony FAVIER indique déjà que les chemins des Moussouves au bord de l'Allier, du Bois des Rosiers et de Chantegrioux à la Rue du Bois font partis des priorités.
M. Anthony FAVIER et Sébastien MONTALBAN peuvent en tant qu'agriculteur effectuer les réparations les plus urgentes et proposer aux autres agriculteurs de participer à ces réfections, une à 2 fois par an.
Il faut prévoir un budget annuel.
Pour cette année 2025, il fait répertorier et budgétiser le plus urgent.
M. le Maire indique que concernant le chemin du Tonquin, rien ne sera fait avant le classement en Réserve Naturelle Nationale, mais il faut contrôler que le passage des grumiers et engins suite à la coupe de bois qui est en cours sur le Bec de Dore, ne détériore pas plus le chemin.
Les élus veulent mobiliser les agriculteurs comme dans d'autres communes pour participer à la réfection des chemins.
M. Anthony FAVIER et Sébastien MONTALBAN montreront l'exemple.
La question des matériaux (concassés...) se pose également, il faut savoir où s'approvisionner.
Un point sur l'avancement sera fait à la prochaine réunion.

- Madame Muriel DELAGE demande si sa question sur le mauvais état de la Route des Jacquards a été étudiée ?
Monsieur le Maire lui indique qu'il va relancer le Département en charge de l'entretien de cette route.
Il indique également que des trous ont été rebouchés sur la RD 43 en direction de Port de Ris.

II-1°) Démission d'un adjoint au Maire :

Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Monsieur Bernard GOLFIER, adjoint au Maire.
Madame la Sous-Préfète de Riom a accepté sa démission le 18 février 2025.
Il explique qu'il faut décider de remplacer le poste d'adjoint vacant ou de réduire leur nombre et qu'il faut le remplacer dans plusieurs commissions.

Concernant la Commission n° 4 de la Communauté de Communes Plaine Limagne, « Urbanisme, habitat et gens du voyage », Monsieur le Maire propose de prendre sa place, il assiste déjà aux réunions de cette commission depuis un certain temps.

Concernant le Territoire d'Energie 63, Monsieur Florian PARRA est délégué suppléant, il devient donc délégué titulaire.

Concernant le CLIC de Thiers, Madame Laurence SOULERAS propose de le remplacer.

Pour le tableau des commissions municipales et notamment la commission « Travaux, voirie, environnement et agriculture » dont Monsieur Bernard GOLFIER avait la tête, Monsieur le Maire propose de le remplacer, il assiste déjà à toutes les réunions de chantier des travaux en cours. Il indique qu'il fera des réunions plus régulièrement sur l'avancement des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de ne pas remplacer le poste d'adjoint au Maire vacant et donc de réduire à trois le nombre des adjoints au Maire.

II-2°) Point sur la rencontre avec ENEDIS :

Monsieur le Maire fait un point sur la rencontre qui s'est tenue en mairie, mardi 18 février 2025, avec Monsieur Lilian LIGIER, interlocuteur privilégié d'ENEDIS et Monsieur Moïse DELAGE, habitant de Limons et retraité d'ENEDIS.

Cette rencontre avait pour but de faire le point sur les problèmes récurrents de coupures électriques.

Monsieur Moïse DELAGE a fait un gros travail sur les différentes zones de coupures et sur les gros problèmes d'entretien des arbres de la part d'ENEDIS et également des particuliers.

ENEDIS va, dans l'urgence, s'occuper de l'élagage des arbres et fera un courrier aux particuliers concernés pour qu'ils prennent conscience du problème et de leur obligation d'entretien.

Les problèmes de microcoupures ont été identifiés. La zone se situe aux Jacquards sur une ligne HTA très endommagée (câbles sectionnés). Une équipe est intervenue en urgence mais les conditions météorologiques n'ont pas permis d'effectuer les réparations nécessaires, en effet les camions se sont embourbés et Messieurs Sébastien MONTALBAN et Florian PARRA ont dû intervenir avec leurs propres engins pour les aider.

La réparation est prévue pour le mercredi 05 mars 2025 avec une phase d'élagage et la pose de variateur sur 2 poteaux pour éliminer les microcoupures.

Monsieur Lilian LIGIER a indiqué qu'une alerte rouge a été mise en place pour la Commune de Limons lorsqu'une coupure a lieu, mettant Limons comme 2 autres Communes dans le Puy-de-Dôme en zone sensible et urgente.

Des travaux sont prévus :

Une première phase de gros élagage avant juin 2025

Une deuxième phase d'analyse complète du réseau avec survol en hélicoptère en 2026

Une troisième phase de travaux en 2027 suite aux résultats de l'analyse.

Monsieur le Maire indique que le poste source de la Commune est situé à Saint-Yorre.

Il y a 44 km de ligne entre Limons et Saint-Yorre donc 8 km au-dessus de la rivière Allier. 5 km seulement sont enterrés.

Des reproches ont pu être exprimés concernant les problèmes de communication lors des coupures qui ne permettent pas d'informer la population.

Monsieur le Maire a demandé à avoir des contacts avec les agents qui sont sur place afin de pouvoir donner des informations précises aux administrés. En effet les informations données par les agents dans les bureaux ne sont pas forcément à jour et avoir des informations en local est plus rapide et précis.

Monsieur le Maire indique que cette réunion et le travail de Monsieur Moïse DELAGE a permis une grosse avancée sur les problèmes de coupures.

Mme Muriel DELAGE demande si le problème de l'intervention des équipes de Romagnat et non celles de Thiers a été évoqué ?

M. le Maire lui indique que la question a été posée mais qu'aucune décision n'est prise. L'interlocuteur a expliqué que la Directrice du centre de Romagnat était auparavant à Thiers et qu'elle connaît bien le secteur. Les agents eux ne le connaissent pas forcément.

Il a également été demandé d'anticiper un peu mieux les interventions, en prenant par exemple directement avec eux un groupe électrogène adapté au cas où la réparation soit plus longue et compliquée que prévue.

II-3°) Désignation d'une Assistance à Maitrises d'Ouvrage – AMO- pour le projet commerce

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc MORTHON.

Il explique qu'une présentation de projet de boulangerie a été faite à la Commission « Affaires Economiques ». L'Assistant à la Maitrises d'Ouvrage apporterait une aide pour trouver les subventions tout en travaillant sur le projet de l'architecte.

Une réunion en visioconférence s'est tenue avec Mathias VERMESSE et Adrian POINTON pour la présentation de leur offre qui s'élève à 11 256.00 € TTC.

Mme Laurence SOULERAS estime qu'il n'y a pas assez de résultats proposés dans l'offre, seulement un engagement à trouver 30 000€ de subvention ce qui ne représente rien par rapport au montant du projet.

M. Loïc MORTHON rappelle que le projet s'élève à 1 million d'euros. Il estime que le conseil municipal et la secrétaire générale de Mairie n'ont pas les ressources suffisantes pour trouver toutes les subventions qui peuvent exister. C'est simple pour les subventions habituelles mais il faut aller plus loin.

Mme Laurence SOULERAS reconnaît que la société a l'air sérieuse mais que les promesses ne sont pas suffisantes.

M. Loïc MORTHON rappelle qu'il y a 3 projets en 1, commerce, bureaux médicaux et logements et des subventions différentes pour chaque peuvent exister.

M. Loïc MORTHON et M. le Maire rappellent que c'est un gros projet et que le coût de l'AMO est minime.

Mme Laurence SOULERAS demande si l'AMO peut s'occuper de trouver des subventions autres que celles que l'on peut gérer en interne (FIC, DETR) ?

M. le Maire lui répond que oui c'est ce qui sera demandé.

Mme Laurence SOULERAS propose de demander d'autres devis.

M. le Maire rappelle qu'il faut que le projet avance.

M. Loïc MORTHON indique que l'AMO travaille avec l'architecte. Il indique également que le projet n'est pas figé et qu'il est possible de le remoduler et de ne pas faire les 3 d'un coup. D'abord le commerce par exemple.

M. le Maire précise que l'AMO ne contrôle pas les travaux.

Mme Laurence SOULERAS estime qu'un AMO est utile et même essentiel mais qu'il n'y a pas assez de garantie. Plusieurs élus pensent qu'un AMO serait également utile pour contrôler le travail de l'architecte tout au long des travaux.

M. Florian DE OLIVEIRA demande quel serait son coût ?

M. le Maire pense qu'il doit s'agir d'un pourcentage du coût du projet.

M. Loïc MORTHON propose de vite prendre une décision pour que le projet avance.

M. le Maire fait un tour de table pour avoir l'avis de tous.

Mme Muriel DELAGE est d'accord pour un suivi du projet dans son intégralité.

M. le Maire précise que les honoraires de l'architecte s'élèvent à 11 % du coût du projet.

M. Sébastien MONTALBAN demande à quoi servira vraiment l'AMO pour l'intégralité du projet ?

M. le Maire lui précise qu'il suivra l'architecte, de la phase de conception des plans et dossiers à la phase des travaux. Il aura une mission d'aide, de conseil et de vérification.

Les élus dans l'ensemble sont favorables au recours à un AMO.

Mme Laurence SOULERAS émet des réserves, elle veut plus de garantie.

M. le Maire propose de demander à Mathias VERMESSE et Adrian POINTON un devis pour une AMO complète.

M. Florian DE OLIVEIRA indique qu'il est rassurant d'avoir un contrôle sur l'architecte.

Mme Astrid ZANUTTO demande quels sont les risques si le projet n'aboutit pas ?

M. Anthony FAVIER lui indique que les frais d'architecte pour l'élaboration du projet et les frais de recherche des subventions par l'AMO seront perdus.

M. le Maire indique qu'il est possible de diminuer le projet si le coût est trop important. Il n'est pas nécessaire de tout abandonner, seulement une partie du projet peut être lancée.

M. le Maire rappelle que les loyers du commerce et des logements doivent permettre d'autofinancer le projet en remboursant les annuités d'emprunt.

M. Anthony FAVIER précise que s'il est compliqué de trouver un médecin, d'autres corps médicaux sont intéressés par des locaux.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Avec 10 voix POUR contre 1 voix CONTRE, les membres du Conseil décident de choisir Mathias VERMESSE et Adrian POINTON pour la recherche de subvention pour un montant de 11 256.00 € TTC.

Un devis leur sera demandé pour une AMO complète.

Le lancement des consultations pour le choix de l'architecte se fera lors de la prochaine réunion du Conseil.

II-4°) Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAER

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pu regarder les propositions de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, le document leur a été envoyé par mail. Une délibération doit être prise.

Les élus n'ayant pas réussi à ouvrir le fichier, et le dossier n'étant pas assez préparé, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Les documents seront envoyés sous un autre format.

III-1°) Vente du tracteur tondeuse ISEKI

Monsieur le Maire indique que le tracteur tondeuse a été vendu pour la somme de 5 800 €.

Le prix de vente était fixé à 6 000 €, une baisse de 200 € a été convenu avec l'acquéreur, correspondant à ses frais de déplacement pour venir le chercher, il venait d'une autre région.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent cette vente pour un montant de 5 800 € et autorisent Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

III-2°) Vente du PEUGEOT PARTNER

Monsieur le Maire indique que le PEUGEOT Partner a été vendu pour la somme de 8 300 €, prix de vente qui avait été fixé.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent cette vente pour un montant de 8 300 € et autorisent Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

III-3°) Prévisions Budgétaires

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir dans les dépenses d'investissement autorisé avant le vote du budget 2025, un montant pour l'opération « aménagement de la Place de l'Eglise » afin de pouvoir payer la 1ère facture.

Il rappelle qu'il faut prévoir le ¼ des dépenses prévues en 2024 à savoir :

Opération 10020, 160 000 soit 40 000 € à l'article 2312.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent cette prévision budgétaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour faire un point sur la préparation du budget 2025.

Madame Laurence SOULERAS indique qu'un excédent de fonctionnement de 65 000 € ressort de l'année 2024.

Il convient de diminuer les dépenses le plus possible.

Les résultats 2024 montrent une hausse des dépenses des fournitures scolaires mais une baisse des dépenses d'alimentation cantine. Chaque poste sera revu pour faire des économies.

Madame Laurence SOULERAS prévoit une réunion de sa commission « Finances » le 18 mars 2025 à 19h30.

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis pour le budget 2025 :

Ecran et vidéoprojecteur pour la salle des fêtes : 9 298.80 € TTC

Remplacement de l'autolaveuse : 2 370.66 € TTC

Clôture du stade : afin que l'équipe puisse remonter en D1, il est obligatoire de clôturer le stade. Ces travaux se feront en régie, avec l'aide des joueurs de l'USL. Un premier devis de 5 282.66 € TTC a été reçu pour le grillage, un portail et un portillon.

Madame Astrid ZANUTTO suggère de mettre 2 portails. Un autre devis sera demandé.

Plusieurs devis ont été établis pour l'aménagement de la grange, dalle, porte métallique, fermeture des ouvertures. Le montant s'élève à environ 12 000 € TTC pour le moment, reste à prévoir le chemin d'accès.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission « Finances et affaires générales » :

La commission ne s'est pas réunie et un point a déjà été fait.

Commission « Scolaire et Culturelle » :

La commission ne s'est pas réunie.

Un point est fait sur la possible mutualisation de l'agent de restauration avec la Commune de Luzillat. Un essai a été fait pendant une semaine, tout s'est bien passé.

Du côté financier, cette mutualisation n'est pas forcément intéressante pour Limons. Une participation de Luzillat serait versée mais un des agents techniques doit faire un trajet journalier pour récupérer les plats. Un autre agent doit s'occuper du bus les matins.

Un entretien aura lieu avec Monsieur le Maire de Luzillat pour tout mettre à plat et une présentation sera faite aux commissions scolaires des 2 communes pour prendre une décision.

Monsieur le Maire souligne que des économies seraient faites sur le coût des denrées alimentaires, les quantités d'achat étant plus importante.

M. Loïc MORTHON s'interroge sur l'éventuel problème en cas d'arrêt maladie de l'agent, ce qui serait problématique pour les 2 cantines.

M. Anthony FAVIER estime que le trajet des agents techniques est contraignant les obligeant à laisser de côté ce qu'ils font pour aller à Luzillat.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de modification des règlements des services périscolaires, cantine et garderie.

- Une ligne sera rajoutée concernant l'accueil des enfants qui ne sont pas propres.
- Pour la garderie, il sera rajouté une obligation d'inscription 4 jours à l'avance afin de prévoir le nombre d'enfants présents et de ce fait le personnel nécessaire. En effet plusieurs parents préviennent le matin pour le soir de la présence de leurs enfants.

Commission « Affaires économiques et nouveaux habitants » :

Monsieur Loïc MORTHON fait un point sur les Food Trucks.

Le P'tit Touffy fait part d'un bon retour, les clients sont contents et lui aussi.

La Galette Bognate fonctionne toujours bien.

Pizza'iola a fait un premier passage plutôt satisfaisant, elle est présente le 1^{er} mercredi du mois.

Suite à un souci de santé, « Le Mexicain » n'est plus présent.

Pour le bar, 3 dates vont être proposées pour une présentation des travaux.

Commission Fêtes, Sports et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que le comité des fêtes s'est réuni le 28 janvier pour préparer la fête du Saumon.

Les tarifs seront identiques à l'année passée. Cependant du saumon sera proposé pour le menu enfant.

Les animations ne sont pas encore toutes définies.

Le comité a investi dans une friteuse 2 bacs de 10L et un chariot barbe à papa.

Des tickets, des gobelets et des pichets ont également été achetés.

La décision n'est pas prise sur le renouvellement de la saumonnette.

Monsieur Loïc MORTHON fait part de son mécontentement envers la Communauté de Communes qui n'a pas attribué de subvention cette année.

Un service de sécurité sera présent cette année de 9h et jusqu'à la fin de soirée. Le feu d'artifice aura lieu vers 22h30 et un arrêt de la vente des tickets à 21h30. Cette tranquillité sera facturée 800 € pour 4 personnes présentes.

IV-2°) Communications du Maire :

PLUIH : Le vote pour l'arrêt du PLUIh aura lieu le 08 avril 2025.

Monsieur le Maire rappelle que si le conseil vote contre, cela ne fera que prolonger le délai d'approbation. Il sera validé dans tous les cas.

RASED : Monsieur le Maire indique que le coût du RASED a été augmenté, il est passé de 2 € à 3 € par élève.

Maison des associations : Les travaux avancent mais plusieurs problèmes sont apparus. La zinguerie doit être reprise au niveau de la porte de la cuisine qui ne peut pas s'ouvrir sans taper dans le zinc. Le faux plafond n'a pas été prévu sur le devis initial, un devis a été reçu. Ce devis englobe aussi un sol PVC à la place de la finition quartz, la dalle ayant fissurée à plusieurs endroits. La finition quartz ne sera pas facturée

Plusieurs devis ont été reçus pour l'ameublement. Les tables et les chaises ont été choisies chez LAFA mobilier, choix d'une fabrication française. Une table similaire à celle de la salle du conseil est choisie avec 20 chaises matelassées et 20 chaises standards, soit 40 au total.

Voie verte : les 3 scénarios possibles pour le Port de Ris sont présentés aux élus avec les aménagements possibles. Les élus demandent que Madame LACOIN du Département fasse une présentation en réunion du conseil pour avoir toutes les explications.

IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Florian PARRA indique qu'un problème d'éclairage public persiste au port de Ris, une partie du hameau est dans le noir. EIFFAGE sera prévenu.
- Monsieur Loïc MORTHON indique que le radar pédagogique de la Rue du Pont ne fonctionne plus.
- Madame Astrid ZANUTTO explique qu'il y a une quinzaine de jour, un drone a survolé la rue de la Jonchère la nuit. Monsieur le Maire indique que plusieurs vols ont eu lieu et que la gendarmerie est au courant.

La séance est levée à 22h12.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons